

SPECIAL INSCRIPTION FAMILLE

ATTENTION :

*Pour bénéficier du **tarif « Famille »** lors de votre réinscription, le règlement d'au moins un des **parents doit obligatoirement être transmis au secrétariat en même temps que celui des enfants** (même dans le cas où il ne s'inscrit pas en cours collectifs).*

Si vous souhaitez échelonner ce règlement, vous pouvez joindre plusieurs chèques à votre courrier :

- *Le montant des cours sur un 1er chèque qui sera encaissé à réception*
- *Le montant des cotisations réparti à votre convenance sur un ou deux chèques qui seront encaissés en septembre et octobre*